

Centre du concours :

**Demande de candidature au concours
d'accès au 1^{er} cycle des I.F.C.S
(Session du 10 Juillet 2011)**

- Nom et Prénom :
- Date et lieu de naissance :
- Situation du candidat :

<input type="checkbox"/> Fonctionnaire du Ministère de la Santé <input type="checkbox"/> Exerçant dans le secteur privé	<input type="checkbox"/> Lycéen <input type="checkbox"/> Autres
PPR :	CNE :
CIN :	CIN :
Grade :	
date de nomination dans le grade :	
Périodes d'exercice :	
Etablissement(s) :	
Affectation actuelle :	
DRS/ Délégation :	
Ecole d'ASB, IFTS Fréquentée :	
Date de sortie :	

Choix de la section et l'IFCS de formation au 1^{er} cycle: les sections ouvertes au titre de l'année universitaire : 2011-2012 sont :

Infirmier Polyvalent, Infirmier en Anesthésie Réanimation, Infirmier en Psychiatrie, Sage-femme, Kinésithérapeute, Technicien de Radiologie, Technicien de Laboratoire, Assistant Social, Orthophonie, Préparateur en Pharmacie, Orthoptie, Psychomotricien, Technicien en Statistiques Sanitaire, Technicien de Maintenance Biomédicale, Diététique, Technicien d'Hygiène du Milieu et orthoprotéthiste.

Portez votre choix dans la case ci-dessous



Fonctionnaires

Section	IFCS-Ville
.....

Portez votre choix dans la case ci-dessous



Bacheliers

Section	IFCS-Ville
.....

Avis du chef hiérarchique

Avis de la Direction Régionale/
Délégation de la Santé/CHU

Fait à : le :

Signature du candidat :

Signature du candidat :

Fait à : le :

NB:

- Ce formulaire doit parvenir au plus tard le 25 Juin 2011 à 16h30 au centre de concours sous couvert de la voie hiérarchique, avec photocopie de la décision de nomination dans le cadre d'IDE 2^{ème} Grade pour les fonctionnaires du Ministère de la Santé ;
- Pour les candidats fonctionnaires des autres départements et les candidats du secteur privé, joindre photocopie du diplôme et attestation(s) de travail délivrée(s) par l'employeur ;
- Nul ne peut être autorisé à subir plus de quatre fois les épreuves du concours (Article 26 du Décret n° 2-93-602 du 29 Octobre 1993 portant création des Instituts de Formation aux Carrières de Santé).